

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES
Année universitaire 2026-2027**

**Licence Professionnelle "Industries pharmaceutiques,
cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation"**

Conseil de l'UFR de Pharmacie : avis favorable le 30/06/2026



INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : **Eric BEYSSAC**

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Développement, production et ingénierie pharmaceutique	Eric BEYSSAC	Eric.beyssac@uca.fr

Contact en scolarité : Scolarité Licences-Masters-Apprentissage scolarite.licence.medpha@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	L'assiduité à toutes les activités pédagogiques (enseignements, projets tutorés et période en entreprise) organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. Au delà de trois absences non justifiées dans une matière, l'étudiant est déclaré «
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente au-delà du premier tiers de la durée des épreuves, dans la limite d'une heure.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves	Absence justifiée => épreuve de substitution écrite ou orale selon le nombre d'évaluations. Absence injustifiée => L'étudiant est déclaré défaillant au-delà d'une absence injustifiée.

Certains cours pourront être réalisés au sein des industries lors de visites de sites.

Parcours	durée minimale	calendrier/période
Développement, production et ingénierie pharmaceutique	sans objet formation exclusivement en apprentissage	

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

MODALITÉS DE COMPENSATION

LP Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
1	1, 2, 3, 4	30	x	
2	5, 6	30	x	

Parcours Développement, production et ingénierie pharmaceutique

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 30 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
		EC 1 : NTIC		1	EvC		≥2	E		1	O		1	O	
		EC 2 : Anglais		3	EvC		≥2	E ou O		1	O		1	O	
		EC3 : Communication		1	EvC		≥2	O		1	O		1	O	
		EC4 : Insertion et suivi professionnel		1	EvC		≥2	A*		1	O		1	O	
	1	UE 2 : Outils de production industrielle		9											
		EC 1 : De la substance active au médicament		3	EvC		≥2	E + TP		1	O		1	O	
		EC 2 : Biotechnologie et biomédicaments		3	EvC		≥2	E + TP		1	O		1	O	
	1	UE 3 : Contrôle qualité		6											
		EC 1 : Contrôles microbiologiques des produits stériles et non stériles		3	EvC		≥2	E + TP		1	O		1	O	
		EC 2 : Contrôles physico-chimiques et pharmacotechniques des médicaments		3	EvC		≥2	E + TP		1	O		1	O	
				30											

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
2	2	UE 5 : PROJET TUTEORE	9												
		Rapport		4,5	EvT		1	M							
		Soutenance orale		4,5	EvT		1	S	30min						
	2	UE 6 : PERIODE EN ENTREPRISE	21												
		Rapport		7	EvT		1	M							
		Soutenance orale		7	EvT		1	S	30 min						
		Entretien accompagnement obligatoire			EvC		2	A**	2h						
		Evaluation de la période en entreprise		7	EvT			A²							
			30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

A * : Evaluation globale par le responsable de l'EC

A ** : Entretien d'accompagnement pédagogique obligatoire dans le cadre de l'apprentissage (2 entretiens de 2 heures par étudiant)

A² : Evaluation par tuteur entreprise

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.